

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1.

Débitrice: **Universel rénovation Sàrl**, Rte de Neuchâtel 18,
1008 Prilly
2.

Déclaration de faillite: 18.08.2011
3.

Suspension de faillite: 19.09.2012
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 08.10.2012
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: But: Travaux de plâtrerie et peinture, isolation périphérique, de carrelage et de démolition.

Office des faillites de Lausanne

021/316.65.06

1014 Lausanne Adm cant

00816877